

## AUX ELU(E)S DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELIN-BELIET

Madame, Monsieur, cher(e)s collègues,

Demain nous allons être appelés à voter sur 2 avenants aux contrats initiaux qui nous liaient à la Lyonnaise des Eaux jusqu'à fin 2013. Ces avenants portent notamment sur les tarifs, l'intégration aux contrats d'un certain nombre d'investissements et la durée du contrat mais aussi sur la redéfinition des charges qui incombent à la commune et à la Lyonnaise.

Ces dispositions nouvelles, présentées comme intéressantes puisque la commune ne déboursa pas pour le changement des branchements en plomb, pèseront tout de suite sur les finances de nos administrés, mais elles pourraient s'avérer un mauvais calcul car, à terme, elles pèseront lourd aussi sur le budget de la commune.

Ainsi, l'eau de Belin-Beliet, qui est déjà l'une des plus chères du département (5ème sur un échantillon de 65 communes girondines, d'après « Sud-Ouest » du 15 mai) risque encore d'augmenter ...

Partout en France, pourtant, les élus négocient pied à pied avec les grands groupes comme la Lyonnaise des Eaux, Véolia ou la SAUR, pour faire baisser le prix de l'eau. A Biganos, à la Communauté Urbaine de Bordeaux, à Andernos, à Anglet, les maires ont fait baisser la facture de 10 à...40 %. On discute à Mios, à Salles, à Audenge....

Chez nous, au contraire, l'eau sera plus chère de 5% si nous votons en l'état les avenants qu'on nous propose.

**Comment comprendre cette bizarrerie belinetoise ? Comment en est-on arrivé là ? Nous avons étudié le dossier pour essayer d'y voir un peu plus clair, et nous nous sommes posés quelques questions...**

**Première question : pourquoi, malgré le prix élevé de l'eau dans notre commune, l'exploitation de la Lyonnaise est-elle déficitaire ?**

Malgré le prix élevé de l'eau et aussi étonnant que ça paraisse, la Lyonnaise « ne gagne pas sa vie à Belin-Beliet ». En effet, elle présente chaque année des comptes en déficit, avançant même une perte de 1 million d'euros en 10 ans.

Elle justifie ses pertes à cause de l'état dégradé des réseaux et d'un entretien insuffisant (« on est limite sur le phosphore, le H2S n'a pas été traité pendant de nombreuses années, 1/3 de l'eau pompée se perd dans la nature... ) alors que nos prédécesseurs avaient prévu dans le contrat d'affermage une provision sur les recettes de 3 860 000F (indexable) pour le renouvellement des canalisations sur 10 ans à partir de 1999.

Au regard des rapports d'exploitation ce fond de travaux a été peu utilisé, il reste aujourd'hui un solde de 374 977 euros alimenté par les factures des usagers...

**Deuxième question : pourquoi supprime-t-on le Fonds de travaux ?**

Dans les nouveaux avenants, pour les investissements jusqu'en 2018, la Lyonnaise s'engage en tout et pour tout, sur un montant de travaux, estimé par elle, de 370 000€ (suppression de 270 branchements plomb, installation de la télésurveillance (prévue au contrat de 1994, jamais réalisée...), et contribution à la rénovation du réseau route de Suzon.

Mais dans le même temps on supprime le Fonds de travaux c'est à dire qu'on efface le solde de 374 977 euros de crédits. Cela veut dire que la Lyonnaise sera payée 2 fois pour effectuer le travail demandé.

**Cela signifie deux choses:**

1 / que la Lyonnaise n'a pas respecté ses engagements contractuels, elle n'a pas entretenu comme elle l'aurait dû notre réseau en utilisant les ressources mobilisées, préférant récupérer pour elle-même ce Fonds « pour compenser ses pertes d'exploitation »,

2 / que la Lyonnaise ne le fera pas plus à l'avenir puisque dorénavant dans le nouveau contrat c'est à la commune de prendre en charge intégralement, à ses frais, le coûteux renouvellement d'un réseau vieillissant de canalisations. ....

Pour la Lyonnaise, le nouveau contrat a donc pour but de faire payer par l'usager son retour aux bénéficiaires, en diminuant ses charges et en augmentant les prix sur une période plus longue. Le deal « gagnant-gagnant » annoncé nous paraît tourner plutôt au marché de dupes !

De plus les avenants ne comprennent pas des documents importants comme la répartition des catégories de travaux ou le plan des réseaux. Ils ne permettent donc pas la complète et nécessaire clarification des charges et des responsabilités entre fermier et collectivité. Ils laissent dans le flou un certain nombre de points essentiels (programme de renouvellement des canalisations et des installations, mise en place d'un SIG...). Or, c'est par exemple du plan de renouvellement que dépendra le calcul de l'indemnité que la commune devra verser à la Lyonnaise au titre des amortissements en fin de contrat, en 2018...

**Troisième question : quel contrôle la commune a-t-elle exercé et exerce-t-elle sur l'exécution du contrat, tant du point de vue technique que de la présentation des comptes ? Comment vérifie-t-elle la sincérité des rapports annuels ? De quels conseils – administrations, audits d'experts indépendants...- s'est-elle entourée pour cela ?**

**Quatrième question : la commune a-t-elle étudié et chiffré d'autres solutions ? Si oui, pourquoi n'ont-elles pas été proposées à la commission délégation de service public ? Si non, pourquoi ?**

Pour toutes ces raisons, dans l'intérêt de la commune et soucieux de la défense des usagers belinétois, **nous demandons votre soutien pour le retrait de cette délibération et la création par la municipalité d'une commission ad hoc pour affiner ce dossier et étudier des propositions nouvelles dans un délai de 3 mois.** Cette commission sera utilement épaulée par la SATESE, avec laquelle nous sommes appelés à signer une convention, ainsi que par d'autres instances spécialisées notamment celles du Conseil général.

Nous tenons à rappeler encore une fois que nous n'avons rien contre la Lyonnaise qui comme toutes les entreprises privées cherche à prospérer avec un minimum de risques. Nous sommes tout à fait prêts à travailler avec elle, mais sur des bases plus équilibrées, ménageant la qualité du service et l'avenir des finances de la commune et des belinétois. Soucieux de nos responsabilités à l'égard de la population, il s'agit pour nous de faire simplement, et au mieux, notre travail d'élus.

**Le groupe Belin-Beliet Autrement**

Véronique Decret, Jean-Pierre Ducourneau, Francis Raynal, Gérard Rodriguez